



**Recherche-action pluridisciplinaire sur
la prostitution des mineurs en France**

Janvier 2022

PROMIFRANCE

POHU H., DUPONT M., GORGIARD C.

SYNTHÈSE



Rapport réalisé par le CVM
Centre de Victimologie pour Mineurs



**PROPOS
LIMINAIRES**

LE CONSTAT DES ACTEURS INSTITUTIONNELS ET ASSOCIATIFS EST UNANIME : LA PROSTITUTION DES MINEURS EN FRANCE S'ACCROÎT, NE SE RÉDUISANT PLUS À LA TRAITE DE MINEURS D'ORIGINE ÉTRANGÈRE.

Phénomène protéiforme complexe, elle déstabilise la société par son caractère éphémère, mouvant et inédit, alors même qu'elle s'intègre dans la problématique plus globale de la protection de l'enfance.

Les données actuelles sont parcellaires, la littérature scientifique nationale et internationale étant peu fournie sur cette thématique (Dupont M. et al., 2021).

Ce document synthétise les résultats du premier volet de la recherche-action réalisé entre novembre 2020 et novembre 2021. Il s'agit d'un travail préliminaire à la création d'outils de prévention et de sensibilisation.

Cette recherche traduit la mesure 22 du plan de lutte contre les violences faites aux enfants lancé en 2019 par le secrétaire d'Etat chargé de l'enfance et des familles auprès du ministre des solidarités et de la santé.

1

L'ÉLABORATION D'UN ÉTAT DES LIEUX DE LA PROSTITUTION DES MINEURS EN FRANCE

Première étape indispensable pour comprendre le phénomène prostitutionnel des mineurs dans sa globalité.


2

LA CRÉATION D'OUTILS DE PRÉVENTION ET DE SENSIBILISATION


Élaboration et diffusion d'outils de sensibilisation et de prévention à destination des mineurs, des parents et des professionnels, à partir de l'analyse des données scientifiques.

NOTE AUX LECTEURS

La présente recherche a pour objet l'étude des situations de mineurs de nationalité française, ayant eu ou ayant une activité prostitutionnelle. Elle exclut les mineurs victimes de traite étrangère des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, ainsi que les mineurs non accompagnés victimes d'exploitation sexuelle.



**MÉTHODOLOGIE
DE LA
RECHERCHE**



L'ÉQUIPE DE RECHERCHE A INVESTIGUÉ LE PHÉNOMÈNE EN S'APPUYANT SUR HUIT SOURCES DE DONNÉES COMPLÉMENTAIRES.



Pour citer ce rapport : « Pohn H., Dupont M., Gorgiard C. (2022). PROMIFRANCE : recherche pluridisciplinaire sur la prostitution des mineurs en France. Association CVM ».



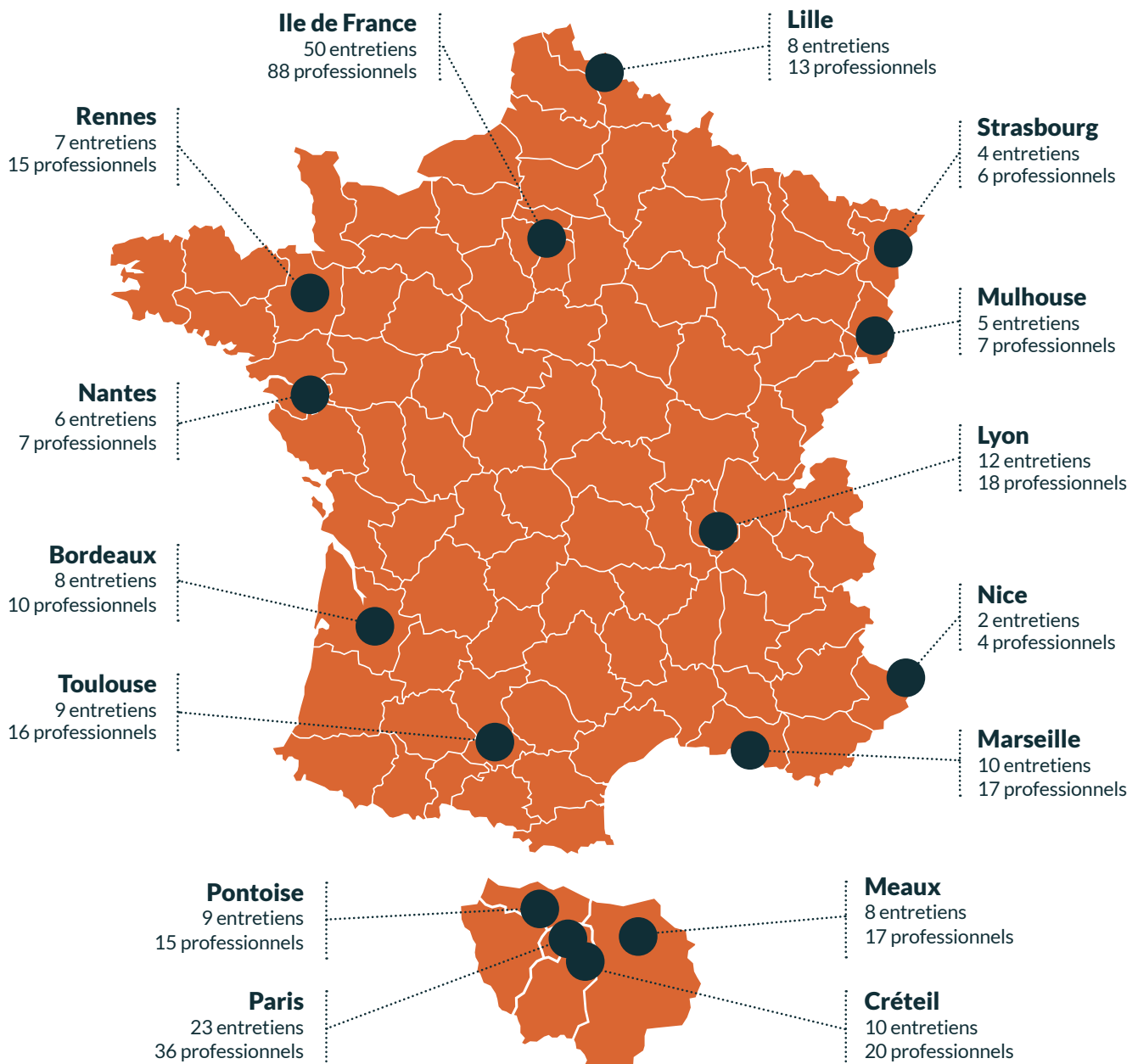
**MATÉRIEL
RECUEILLI**



DE NOVEMBRE 2020 À NOVEMBRE 2021

- 14 TERRITOIRES MÉTROPOLITAINS INVESTIGUÉS
- 201 professionnels rencontrés au cours de 121 entretiens
- 16 mineurs victimes de prostitution rencontrés
- 7 parents de mineurs victimes de prostitution rencontrés
- 6 audiences judiciaires observées
- 31 dossiers judiciairisés consultés (12 de la brigade de protection des mineurs de Paris, 4 de la section mineurs du parquet de Paris, 11 de la section mineurs du parquet de Meaux, 3 de la section criminalité organisée du parquet de Nice, 1 de la section criminalité organisée du parquet de Bordeaux)
- 1 maraude de la prévention spécialisée
- Veille documentaire

RENCONTRES AVEC LES PROFESSIONNELS





· RÉSULTATS

1. LES DONNÉES STATISTIQUES ACTUELLES ISSUES DES PROCÉDURES JUDICIAIRES EN FRANCE

En collaboration avec le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) et le service statistique ministériel de la justice, sous-direction de la statistique et des études (SDSE).

D'après les données statistiques des services de police et de gendarmerie, ainsi que des parquets :

- De 2016 à 2020, **les affaires de prostitution sur mineurs** parvenant aux services de police et de gendarmerie, ainsi qu'aux parquets **ont augmenté de 68% en France**.
- En 2020, environ **1 victime de proxénétisme de nationalité française sur 2 est mineure**.
- **Les mineurs victimes de prostitution, ainsi que les auteurs de proxénétisme sur mineurs ou de recours à la prostitution de mineurs, sont majoritairement de nationalité française (respectivement 90% et 85%),**
- **Les victimes de prostitution de mineurs sont majoritairement des filles âgées entre 14 et 17 ans (88%). La proportion garçons/filles victimes de prostitution est de 1/9 pour les mineurs de nationalité française.**
- **Les auteurs de proxénétisme sur mineurs ou de recours à la prostitution de mineurs sont majoritairement des hommes, âgés entre 18 et 24 ans.**
- **La moitié des affaires rapportées aux autorités judiciaires est classée sans suite.**



À RETENIR

Le **volume des données statistiques enregistrées** par les services de police et de gendarmerie, ainsi que par les parquets, **ne traduisent pas les nombreux retours de terrains.**

Le travail engagé avec les services statistiques ministériels révèle une **difficulté à caractériser le champ infractionnel de la prostitution des mineurs.**

· · · **RÉSULTATS** (suite)

2. LA COMPRÉHENSION DU PHÉNOMÈNE

LA PROSTITUTION : L'ABOUTISSEMENT D'UN PARCOURS TRAUMATIQUE

Le parcours de vie des mineurs victimes de prostitution est marqué par de **multiples événements qui fragilisent leur développement** : des familles confrontées à des événements problématiques interférant avec la disponibilité parentale (placement, famille monoparentale, séparation de la fratrie, etc.), une scolarité en pointillés (absentéisme, déscolarisation), une multitude d'événements potentiellement traumatiques (violences sexuelles, physiques, psychologiques, etc.).

Les **mineurs victimes de ces événements** deviennent des blessés émotionnels et relationnels. Ils présentent **une mauvaise santé mentale, notamment des symptômes psychotraumatiques complexes, et des difficultés relationnelles qui les exposent à de plus grands risques**. Certains décrivent un passage traumatique de l'enfance au stade adulte, avec une confrontation au sexuel là aussi traumatique.

Les difficultés de ces adolescents sont souvent repérées par les professionnels, un nombre important bénéficiant d'une prise en charge socio-éducative, judiciaire, ou encore psychologique.

Les **fugues** semblent être un recours privilégié pour les mineurs pour sortir de la passivité dans laquelle les ont plongés les événements traumatiques antérieurs. Ces fugues les **exposent à de nouveaux risques, entraînant une répétition des mises en danger**.

LA PROSTITUTION : UNE CONFRONTATION À L'EXTRÊME

L'entrée dans un parcours prostitutionnel est favorisée par certains facteurs :

- **Les fugues**
- **Les rencontres** avec des personnes abusant de la vulnérabilité du mineur
- L'exposition de la vie privée sur les **réseaux sociaux numériques**
- La facilité de **mise en relation avec des personnes inconnues**
- Le **rapport à l'argent**, qui intervient selon deux modalités principales : une précarité financière liée au parcours de fugues, et un besoin de reconnaissance qui passe par la possession et l'exposition de biens matériels.

La prostitution des mineurs est caractérisée par une mobilité importante et des temporalités variables. Les mineurs victimes ainsi que les auteurs se déplacent rapidement sur le territoire et changent fréquemment de lieux d'hébergement. Dans l'ensemble des situations étudiées, **un proxénète au moins intervient dans le parcours du mineur victime.** Après leur rencontre, les auteurs de proxénétisme sur mineurs prostituent très rapidement les victimes.

La prostitution des mineurs se distingue par son caractère protéiforme. **Il n'existe pas un schéma prostitutionnel mais une pluralité de situations :**

- Pluralité des vecteurs de mise en contact avec les clients et les proxénètes
- Pluralité des comportements des proxénètes envers les victimes
- Pluralité des lieux de prostitution
- Pluralité des durées de la prostitution et de la fréquence des actes
- Pluralité des tarifs avec les clients
- Pluralité des modes de révélation



À RETENIR

Les violences associées à la prostitution (physiques, psychologiques, sexuelles) **sont quasi systématiquement** rapportées par les mineurs victimes. Ces violences sont majoritairement commises par les **proxénètes qui adoptent des comportements fluctuants envers les victimes.** Ces comportements peuvent osciller entre des marques d'affection à la violence extrême. La stratégie des proxénètes rapportée par les mineurs concernant la répartition des gains est souvent la même : après avoir partagé l'argent perçu de la prostitution, le proxénète confisque brutalement la rémunération.

· · · **RÉSULTATS** (suite)

LES CONSÉQUENCES DE LA PROSTITUTION DES MINEURS POUR LES MINEURS VICTIMES

La prostitution des mineurs entraîne des risques pour la santé.

Au niveau somatique, des lésions traumatiques (ecchymoses, hématomes, ...), un risque majeur d'infections sexuellement transmissibles, une grossesse non désirée sont relevées.

Les conditions de vie liées à la prostitution ainsi que la prise de toxiques participent à la dégradation de l'hygiène de vie (sommeil, alimentation, hygiène corporelle).

Au niveau psychologique, les mineurs victimes rapportent des sentiments de dégoût, de honte, de culpabilité, des scarifications, des idées suicidaires, une perte de confiance en soi, en l'autre, un changement dans leur rapport au corps, dans leur perception d'eux-mêmes, un sentiment d'étrangeté, un sentiment d'insécurité permanent.

LES CONSÉQUENCES DE LA PROSTITUTION DES MINEURS POUR LES PARENTS ET LA FRATRIE

Les parents et la fratrie sont des co-victimes des faits prostitutionnels.

Les parents rapportent :

- Des sentiments de culpabilité, de colère, de sidération, d'incompréhension, d'impuissance
- Un stress majeur ayant un impact sur leur santé physique
- Une inquiétude permanente concernant les séquelles physiques et psychologiques chez leur enfant
- Des fluctuations majeures dans le lien à leur enfant
- Un rôle d'enquêteur, avec exposition aux violences subies par leur enfant, décrite comme toujours traumatisante
- Un sentiment de ne pas être soutenus par l'ensemble des professionnels en charge de la protection des mineurs
- Une perte d'espoir dans le système de protection de l'enfance
- Un impact sur le couple et la fratrie

LES CONSÉQUENCES DE LA PROSTITUTION DES MINEURS POUR LES PROFESSIONNELS

Les professionnels rapportent :

- Une importante déstabilisation face à l'ampleur, à la méconnaissance de cette problématique, et face à l'absence de réponses institutionnelles
- Un sentiment majeur d'échec de leur mission première, d'impuissance et de culpabilité
- Un manque d'outils leur permettant d'intervenir efficacement sur les situations prostitutionnelles et un isolement pour faire face à ces situations
- Des difficultés dans le repérage des situations de prostitution de mineurs, ainsi que des difficultés à réaliser un accompagnement individualisé.



À RETENIR

Parents et professionnels rapportent des sentiments similaires face aux faits prostitutionnels dont sont victimes les mineurs dont ils ont la charge. Ils sont confrontés à une **sidération**, une **incompréhension** et une **impuissance majeures dans leur rôle de protection**. Les mises en échec des tentatives d'aides, les fluctuations subies dans le lien au mineur, **le sentiment d'impuissance provoquent une souffrance et une usure importantes tant chez les parents que chez les professionnels**. Les mêmes mécanismes de défense peuvent alors être à l'œuvre, dans une tentative de mise à distance, entre banalisation et rejet.



RECOMMENDATIONS



1. INFORMER

1 GRAND PUBLIC

Réaliser des campagnes nationales de sensibilisation et d'information sur :

- Le consentement
- L'interdiction de l'achat d'acte sexuel
- L'obligation de protéger un mineur en situation de prostitution
- Les violences sexuelles
- L'utilisation des réseaux sociaux numériques
- Les droits des mineurs, notamment le droit d'accès à la santé

2 MINEURS

Appliquer la loi L312-16 du code de l'Éducation, dite loi Aubry 2001, qui stipule « qu'une information et une éducation à la sexualité sont dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène ».

3 PROFESSIONNELS

Créer des modules de formation initiale et continue homogènes sur les violences sexuelles et l'exploitation sexuelle à destination de l'ensemble des professionnels exerçant auprès des mineurs.

Permettre aux professionnels d'avoir davantage accès à la formation continue.

2.1 REPÉRER

1

QUANTIFIER

- Réaliser une enquête de victimation nationale sur la prostitution des mineurs dans les établissements scolaires et en milieux extra-scolaires, permettant d'évaluer la prévalence de vente et d'achat de services sexuels auprès d'adolescents.
- Favoriser le rapprochement des données de la police/gendarmerie et celles de la justice en rendant possible des appariements entre les systèmes d'information statistiques du ministère de l'intérieur et celui de la justice, permettant de connaître le nombre exact de situations judiciairisées.
- Préciser la forme d'exploitation au sein de la NATINF « traite des êtres humains » pour les services judiciaires, permettant d'évaluer le nombre de victimes d'exploitation sexuelle.
- Créer des systèmes de collecte et de partage de données communs entre les institutions afin d'estimer la prévalence en population vulnérable.
- Créer un dossier numérique de suivi du mineur pris en charge par les services de protection de l'enfance qui soit commun à l'ensemble des professionnels de ces services, respectant le secret professionnel (art. 226-13 du code pénal).
- Créer un item spécifique « prostitution » dans la nomenclature de la cellule de recueil des informations préoccupantes.
- Réaliser une recherche sur la population spécifique des mineurs et jeunes majeurs pris en charge par la protection judiciaire de la jeunesse, afin d'évaluer la prévalence des faits de proxénétisme dans cette population.
- Réaliser une recherche sur la prostitution dans les territoires ultra-marins, afin d'évaluer la prévalence des faits de proxénétisme sur mineurs dans ces territoires.

2.2 REPÉRER

2

OUTILLER LES PROFESSIONNELS

- Diffuser les guides existants à destination des professionnels.
- Diffuser une trame d'entretien à destination des professionnels de l'enfance pour aborder les situations de suspicion de prostitution chez un mineur.
- Diffuser un modèle de signalement judiciaire à destination du procureur de la République et un guide d'accompagnement à sa rédaction.
- Diffuser une trame d'audition à destination des services judiciaires spécifique aux faits de proxénétisme sur mineur et de recours à la prostitution de mineurs.
- Créer des groupes dédiés « proxénétisme sur mineurs » au sein des services judiciaires.
- Adapter la prise en charge aux spécificités des événements nocturnes dans les lieux d'accueil des mineurs protégés (retours de fugue, crises d'angoisse, tentatives de suicide, ...).

3. PROTÉGER

- Créer des lieux d'accueil inconditionnel et à bas seuil pour une mise à l'abri en urgence des mineurs victimes, au sein de chaque département.
- Développer l'accueil aux unités d'accueil pédiatriques enfants en danger (UAPED) sans réquisition judiciaire, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.
- Systématiser un protocole de retour de fugues avec notamment évaluation médico-psychologique systématique.
- Privilégier le signalement judiciaire au procureur de la République dès la suspicion de faits de prostitution.

4. ACCOMPAGNER

1 LES MINEURS

- Accueillir de manière inconditionnelle et permanente les mineurs dans des lieux d'accueil à bas seuil.
- Ajuster les dispositifs de prise en charge en privilégiant des accompagnements répondant aux besoins de souplesse de ce public.
- Garantir l'accès à un parcours de soins de tous les mineurs victimes.
- Désigner un administrateur ad hoc et un avocat dès l'ouverture de la procédure judiciaire.
- Expliquer la procédure judiciaire et les décisions judiciaires pour le mineur et ses accompagnants.
- Ajuster le dispositif de prise en charge des victimes de traite des êtres humains aux situations de proxénétisme sur mineurs.
- Favoriser l'accompagnement des jeunes majeurs au-delà de leurs 21 ans lorsque leur situation n'est pas stabilisée.

2 LES PARENTS

- Proposer des dispositifs de soutien pour les parents de mineurs victimes.
- Inclure les parents dans le parcours d'accompagnement de leur mineur.

3 LES PROFESSIONNELS

- Créer des groupes d'appui locaux pluridisciplinaires aux situations de prostitution de mineurs.
- Accompagner les professionnels dans leurs pratiques par des temps d'échanges et de supervision.

5. PILOTER

Créer une instance nationale interministérielle de ressources, d'aide et de soutien à destination des professionnels et des familles confrontés à la prostitution des mineurs.



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

*Liberté
Égalité
Fraternité*



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Cette recherche est réalisée en collaboration avec l'Assistance-Publique
des Hôpitaux de Paris (AP-HP).



